

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
ET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU BOCAGE**

Lorrez le Bocage-Préaux – Blennes – Diant - Chevry en Sereine – Villemaréchal – Vaux sur Lunain – Villebéon - Paley

23 rue de la tour – 77710 LORREZ LE BOCAGE – Tél 01.64.24.10.53 - interco.lorrez@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 23 juin 2023

Date de la convocation : 15/06/23

Membres en exercice : 16 - Membres présents : 9 – Membres votants : 9 & 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 23 juin à 9h30, les délégués du syndicat intercommunal d'assainissement et d'adduction d'eau potable du bocage, légalement convoqués, se sont réunis en la salle des fêtes de Villemaréchal sous la présidence de M. Didier FOURDRAIN, Président du SIAAEP DU BOCAGE.

Etaient présents :

CCPM - CHEVRY EN SEREINE :	M. Didier FOURDRAIN (pouvoir de Mme Isoline GARREAU)
CCPM - BLENNES	M. Jean-François ROBERT
LORREZ LE BOCAGE-PREAUX :	M. Claudy GALLOIS – M. Michel DENISOT
VILLEMARECHAL :	M. Jean-Pierre GASCUEL – M. Laurence KLEIN
VILLEBEON :	M. Didier MARCOIN
PALEY :	M. Michel COCHIN
CCPM :	M. Daniel VILLETTE

Etaient absents excusés :

CCPM - BLENNES	M. Laurent YONNET
CCPM - DIANT :	Mme Isocline GARREAU (Pouvoir à M. FOURDRAIN)

Etaient absents :

CCPM - CHEVRY EN SEREINE :	M. Claude D'ESTAMPES
VAUX SUR LUNAIN :	M. Michel GRAO & M. Arnaud GRONFIER
VILLEBEON :	M. Francie PLE
PALEY	M. Daniel GILLON

Assistaient également :

Mrs Gary BEUGNET et Fabrice VEILLARD de la SAUR

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT - exercice 2022- Annule & remplace

Considérant le report des excédents,

Considérant les résultats de l'année écoulée 2022

Considérant les restes à réalisés sur l'année 2022

Considérant que dans la décision du 17 mars 2023 s'est glissée une erreur de saisie au niveau du report du résultat de fonctionnement 2022 ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité des présents et représentés,

Décide :

D'affecter la somme de 145 904.02 € (cent quarante-cinq mille neuf cent quatre euros et deux centimes) au compte 1068 de la section d'investissement ;

Le report en section de fonctionnement s'élève à 1 345 008.70€ (un million trois cent quarante-cinq mille huit euros et soixante-dix centimes).

Acte rendu exécutoire

Après affichage et dépôt en sous-préfecture le
fait à Lorrez le Bocage, le
le Président

Pour extrait conforme
Le Président

Didier FOURDRAIN

